



Réparation d'une porte d'entrée

Par **nono**, le **16/02/2012** à **20:03**

Bonjour,

Nous louons un appartement assez vieux et avons quelques soucis avec notre porte d'entrée. Celle-ci est en bois et gonfle avec les températures hivernales.

En décembre déjà elle bloquait et nous avions du mal à la fermer sans forcer. Un jour la porte ne rentrait plus du tout dans son encadrement. J'ai appelé l'agence qui a fait venir un agent d'entretien, il a poncé la porte afin qu'elle rentre à nouveau dans son encadrement.

Hors depuis quelques jours la porte a de nouveau gonflé, nous avons appelé l'agence qui a dit qu'elle transmettait au propriétaire. Nouvel appel de notre part et l'agence ne veut pas intervenir sous prétexte qu'il s'agit d'une réparation à charge du locataire.

Est-ce vrai? nous avons vu sur plusieurs sites internet que le locataire devait prendre en charge les graissages et menues réparations, mais il ne s'agit pas de ce genre de travaux.

Notre problème doit-il être pris en charge par notre agence immobilière ou par le propriétaire, ou par nous-même?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **chris_idv**, le **16/02/2012** à **21:58**

Bonjour,

Le propriétaire.

Cordialement,